

Société canadienne de la sclérose en plaques

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

La sclérose en plaques (SP) est une maladie souvent progressive et invalidante qui s'attaque au cerveau et à la moëlle épinière. L'incidence de la SP au Canada figure parmi les plus élevées du monde. De plus, la SP est une maladie coûteuse. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le total des coûts associés à la SP avoisinait, dans la seule année 2000-2001, un milliard de dollars, un montant qui comprend les coûts directs liés aux dépenses de soins de santé et les coûts indirects liés à la perte de productivité et à la mort prématurée. Il est évident que la SP a des répercussions importantes sur l'économie du Canada, et bien que la recherche et les traitements aient grandement progressé, cette maladie est encore incurable. Étant donné que la population canadienne vieillit, il sera important de freiner les augmentations constantes des dépenses en soins de santé. Pour y arriver, la Société canadienne de la sclérose en plaques estime qu'il faudra investir dans la recherche et l'innovation. Le gouvernement du Canada peut être un chef de file mondial en recherche sur la santé s'il continue de financer les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de collaborer avec la communauté d'experts du Canada afin de trouver un remède à la SP. En outre, la Société canadienne de la sclérose en plaques félicite le gouvernement fédéral pour sa décision de continuer à faire de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) des IRSC une priorité. La SRAP devrait être une source importante d'expertise et de connaissances pour aider tous les paliers de gouvernement à utiliser les fonds destinés aux soins de santé d'une façon plus judicieuse et plus efficace.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

s.o.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Les personnes handicapées souffrant de problèmes de santé chroniques constituent des ressources inexploitées de la population active et, à mesure que la population canadienne vieillit, il sera de plus en plus important d'utiliser le potentiel de tous les Canadiens qui souhaitent travailler. Afin que les personnes handicapées puissent continuer à travailler ou retourner au travail, la Société canadienne de la sclérose en plaques recommande au Comité d'examiner comment ces personnes pourraient combler

les pénuries de main-d'œuvre à venir. Au sein de la communauté des personnes handicapées, certaines personnes sont atteintes d'invalidités épisodiques, comme la SP. Ces invalidités sont caractérisées par des périodes variables et imprévisibles de bien-être et d'incapacité. Les personnes souffrant d'invalidité épisodique souhaitent prendre leur place au sein de la population active et seraient plus nombreuses à pouvoir le faire si une légère modification était apportée à la politique sur l'assurance-emploi. Plus précisément, le Comité et le gouvernement du Canada devraient assouplir les règles concernant les prestations de maladie de l'assurance-emploi afin de permettre aux personnes handicapées – en particulier celles atteintes d'invalidité épisodique comme la SP – de travailler à temps partiel et de recevoir des prestations partielles. En permettant aux personnes de recevoir des prestations pour 150 demi-journées au lieu de 75 journées entières (c.-à-d. 15 semaines), les personnes souffrant d'invalidité épisodique pourraient conserver un fort attachement à l'égard de leur emploi. Ainsi, l'ensemble de la main-d'œuvre du Canada continuerait de bénéficier des compétences et de l'expérience importantes de ces personnes. En raison de l'augmentation croissante de l'économie du savoir au Canada, laquelle est fondée davantage sur les connaissances et la pensée critique et moins sur la force et l'endurance physique, il est particulièrement important d'aider les personnes handicapées à continuer à occuper un emploi. L'assouplissement des règles relatives aux prestations de maladie de l'assurance-emploi augmentera non seulement la productivité, mais il permettra aux personnes handicapées d'avoir un revenu adéquat même lorsqu'elles doivent s'absenter du travail. L'employeur verserait un salaire inférieur pendant la période où l'employé recevrait des prestations, mais il retiendrait toujours les services d'un employé expérimenté. Permettre les prestations partielles aiderait aussi à remédier au manque de compréhension chez les employeurs en ce qui concerne les invalidités épisodiques. Le soutien du gouvernement en ce qui a trait aux prestations partielles et au travail à temps partiel contribuerait grandement à promouvoir un environnement de travail aidant pour les personnes atteintes d'invalidité épisodique.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Bien que l'économie canadienne et les autres économies du monde connaissent une période d'instabilité, il est important de regarder vers l'avant, dans un horizon qui n'est pas trop lointain, lorsque le Canada sera aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre causée par le vieillissement de la population et le faible taux d'immigration. Il est extrêmement important de planifier l'emploi et la productivité pour l'ensemble de l'économie canadienne, surtout lorsque la population vieillit. Comme le gouvernement du Canada, la Société canadienne de la sclérose en plaques se concentre sur le renforcement de la population active, en particulier en favorisant la productivité par l'inclusion des personnes handicapées et le soutien qui leur est accordé, car elles constituent une source de main-d'œuvre largement inexploitée. La Société canadienne de la sclérose en plaques accueille favorablement la récente décision du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences de créer un groupe spécial afin de relever les réussites et les meilleures pratiques du secteur privé, ainsi que les obstacles qui ont trait à l'embauche des personnes handicapées. En étant proactif, le gouvernement du Canada peut aider les personnes handicapées souffrant de problèmes de santé chroniques à demeurer sur le marché du travail ou à le réintégrer, ce qui a pour effet d'accroître la productivité. Comme il a été mentionné précédemment, en accordant des prestations partielles de maladie de l'assurance-emploi aux personnes handicapées, celles-ci pourront travailler à temps partiel, comme elles ont besoin de le faire, et l'ensemble de la main-d'œuvre pourra tirer parti de leurs compétences et de leur expertise. Souvent, les personnes atteintes de la SP ou d'autres invalidités

épisodiques deviennent handicapées après avoir terminé leurs études postsecondaires et après avoir acquis une précieuse expérience professionnelle. La Société canadienne de la sclérose en plaques pense qu'il s'agit d'une mesure avantageuse pour toutes les parties prenantes. Les employeurs conservent des travailleurs qualifiés. Les personnes handicapées conservent leur emploi et continuent de payer des impôts au gouvernement. Il est à noter que l'assouplissement des règles relatives aux prestations de maladie de l'assurance-emploi pourrait engendrer une croissance des demandes de prestation. Cette croissance serait toutefois compensée par l'augmentation du nombre de personnes payant des impôts.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Les personnes handicapées souffrant de problèmes de santé chroniques sont les plus vulnérables dans la population canadienne. Être atteint d'un problème de santé chronique ou d'un handicap implique souvent de vivre dans la pauvreté. Par exemple, la SP a des répercussions importantes sur le système de soins de santé en raison des nombreuses consultations médicales, des hospitalisations de longue durée et de la nécessité de recourir à des médicaments souvent coûteux. La SP a aussi une influence très importante sur la capacité des personnes atteintes à gagner leur vie. De nombreuses personnes apprennent qu'elles sont atteintes de la SP entre l'âge de 15 et 40 ans, juste au moment où elles terminent leurs études, entament leur carrière ou fondent une famille. Au fil de l'évolution de la maladie, il devient de plus en plus difficile pour la personne de demeurer sur le marché du travail à temps plein. La maladie a également une incidence sur les aidants, souvent des membres de la famille, qui doivent s'absenter de leur travail afin de prendre soin de l'être cher. Afin de surmonter ces difficultés, la Société canadienne de la sclérose en plaques recommande au gouvernement fédéral de prendre des mesures visant à offrir aux personnes handicapées et à leurs aidants un soutien au revenu. Les règles relatives aux prestations de maladie de l'assurance-emploi devraient être assouplies afin de permettre aux personnes handicapées de recevoir 150 demi-journées de prestations et de travailler à temps partiel. Les autres mesures fédérales nécessaires concernent le remboursement du crédit d'impôt pour les personnes handicapées, le crédit d'impôt pour les aidants naturels et le crédit d'impôt pour les aidants familiaux. Ce remboursement servirait à répondre aux besoins de revenus des Canadiens handicapés et des aidants à faible revenu, qui contribuent à diminuer la pression sur le système de soins de santé. Dans de nombreux cas, les personnes handicapées ne peuvent pas bénéficier de ces crédits d'impôt non remboursables parce qu'elles ont peu de revenus ou parce qu'elles ne peuvent transférer ces crédits. La Société canadienne de la sclérose en plaques remercie le Comité d'avoir pris en considération les suggestions formulées dans le présent document et espère que le gouvernement reconnaîtra l'importance d'aider les personnes handicapées afin qu'elles puissent elles aussi faire partie de la population active et contribuer à l'économie.